

Règles générales

pour les courses des sections du CAS

L'organisation des courses et des cours alpins est une des tâches les plus importantes des sections. Nous recommandons l'observation des principes suivants :

1. Chaque participant a le devoir absolu de tout mettre en oeuvre pour éviter les accidents, Les risques d'accidents croissent avec les dangers objectifs, les difficultés de la course et le nombre de participants. Ils sont fortement accrus par l'incompétence du chef et des participants.
2. Il faut renoncer aux courses de section et aux cours qui présentent avec évidence de trop grands dangers objectifs.
3. Il faut éviter les montagnes à la mode avec leur cohue.
4. Les courses doivent être adaptées à la capacité des participants.
5. En cas de besoin, le nombre de participants sera limité.
6. Les participants incapables, mal préparés, mal équipés, les imprudents notoires, les indisciplinés doivent être refusés.
7. Toutes les courses et cours alpins seront dirigés par des guides ou des chefs de course absolument sûrs et connaissant l'itinéraire. Il convient de choisir ces derniers avec le plus grand soin, selon leur caractère, leur expérience et leurs capacités. Ils doivent posséder à fond la technique de l'alpinisme et l'expérience de la montagne.
8. Il convient d'encourager la formation des chefs de course. Ceux-ci doivent, si possible, avoir suivi avec succès un cours pour chefs de course.

Tâches des sections et de leurs organes.

9. L'assemblée de section établit le programme des courses et des cours et nomme le préposé aux courses.
10. La section encourage ses membres à prendre part aux courses et aux cours, ceci en subventionnant les courses avec guide, ainsi que les cours d'instruction pour chefs de course, et en acquérant le matériel nécessaire.
11. Grâce aux rapports qui doivent lui être remis, le Comité contrôle les courses et cours alpins.

12. La Commission des courses dirige ce qui concerne les courses et les cours. C'est à elle qu'incombe la préparation du programme des courses. Ce faisant, elle doit tenir compte des désirs et des capacités du plus grand nombre possible de ses membres. Aussi, le programme doit-il contenir des courses difficiles, moyennes et faciles, expressément désignées comme telles. Les courses ouvertes aux membres de l'OJ doivent également être indiquées.
13. Pour les courses d'une certaine difficulté, il faut toujours s'assurer le concours d'un guide.
14. La commission des courses fixe, dans des cas déterminés le nombre des participants. Pour les courses difficiles, en particulier pour les longues escalades dans le rocher, le nombre de 9, y compris le guide et le chef de course, constitue un maximum.
15. C'est le chef de course, qui décide si une course aura lieu, après avoir consulté le bulletin météorologique et celui des avalanches et s'être au besoin renseigné sur les conditions locales.

Devoirs du chef de course.

16. Par son caractère et ses qualités d'alpiniste, le chef de course est l'homme de confiance de la section et de ses compagnons de course. Expérience, prudence, circonspection, courage, esprit de décision, conscience de ses responsabilités sont ses meilleurs auxiliaires, accompagnés d'une pointe d'humour et de sens de la camaraderie.
17. Le chef de course est responsable du bon déroulement de la course. Les participants ont le devoir de se conformer à ses décisions. S'il a été fait appel à un guide breveté, c'est ce dernier qui est responsable pendant la course.
18. Le chef de course reçoit les inscriptions des participants. Ces inscriptions doivent être faites dans un délai qu'il aura fixé.
19. Le préposé aux courses ou le chef de course réservent les logements nécessaires. Par écrit, ils engagent les guides et conviennent du montant de la taxe.
20. Le délai d'inscription écoulé, le chef de course invite les participants à une réunion préparatoire.

Celle-ci a pour but :

- d'indiquer aux participants le genre, les difficultés, la durée et les frais probables de la course.
- de vérifier si les intéressés disposent de la résistance physique et des connaissances techniques voulues; les inconnus devront indiquer les ascensions qu'ils ont déjà accomplies et les inaptes seront refusés;

- de préciser les points suivants : lieu et heure du rassemblement, voyage aller et retour; renseignement en cas de temps douteux; équipement personnel (chaussures, crampons, protection contre le vent, le froid, la pluie, piolet, anneaux de corde et étriers, mousquetons, skis, peaux de phoque, bâtons, farts, gants, linge de rechange, lunettes de soleil, produits anti-solaires, cordelette d'avalanche, lanterne, carte de membre du CAS, etc..)
 - de contrôler l'équipement commun (cordes, cordelettes, pharmacie, matériel de pansement, cartes, boussole, altimètre, guide, marteaux, pitons à rocher et à glace, mousquetons, luge de secours, matériel de réparation, pelles à neige.)
 - de fixer le ravitaillement commun et personnel; pour les semaines clubistiques, il est nécessaire d'établir un plan de ravitaillement;
 - de nommer un suppléant du chef de course, ainsi qu'un rapporteur;
 - d'établir la liste exacte des participants.
21. Le chef de course se fait un devoir d'observer la sûreté de pas, la contition physique et morale, la discipline de marche ainsi que le maniemment de la corde etc. de ses camarades, Il les préserve des danger en les avertissant à temps.
 22. Le départ d'une course doit être fixé de manière que la cabane puisse être atteinte sans hâte avant la nuit.
 23. La montée à la cabane se fait en groupe sans retardataires et sans échappées. C'est au responsable de fixer l'allure et les haltes de manière à n'imposer à personne de trop grands efforts
 24. Dès l'arrivée et pendant tout le séjour à la cabane il faut se conformer aux instructions du gardien. D'accord avec celui-ci le chef de course fixe les repas, la diane et le départ. Il s'entretient avec lui du but et de la route et les inscrit immédiatement dans le livre de cabane. Si la cabane n'est pas gardée, c'est le chef de course qui dirige la vie de cabane; il n'oublie pas les égards dûs aux autres touristes. On doit se faire un point d'honneur de respecter le repos d'autrui et l'ordre et de laisser derrière soi une cabane impeccable.
 25. A la cabane, les guides et les chefs de course se renseignent autant que possible sur les conditions de l'itinéraire prévu. Si nécessaire, ils demandent l'avis du gardien de cabane.
 26. Le départ du matin se fait de bonne heure afin d'éviter toute hâte. En cas de temps et conditions douteux, c'est au guide et au chef de décider du départ, de l'attente ou de l'abandon. Ils tiennent aussi compte de l'avis du gardien de cabane.
 27. Juste avant le départ, le chef de course s'assure si tout le monde est prêt, si le matériel et les vivres n'ont pas été oubliés et si les taxes de cabane sont réglées.

28. Le guide et le chef de course choisissent la route et le mode d'ascension (encordés, à skis etc.)
29. Si en cours de route un participant se révèle inapte, le chef de course le décide à renoncer et à attendre en sûre compagnie à un endroit approprié, le retour des camarades, ou le cas échéant à redescendre.
30. Le responsable compose les cordées et en choisit les premiers. Il s'assure que l'on s'encorde à temps et comme il faut. Il faut toujours s'encorder dans les névés ou les glaciers enneigés. Il faut toujours prêter une attention toute particulière au maniement de la corde.
31. On n'escalade les passages difficiles ou dangereux que très bien assuré, les rappels se font toujours assurés. La fixation de la corde de rappel doit être examinée soigneusement, et constamment surveillée.
32. Si la visibilité menace de devenir mauvaise (brouillard, neige, obscurité) le responsable consulte à temps carte, guide, boussole et altimètre. S'il y a des doutes quant à la voie à suivre, il empêche les cordées de se séparer sans nécessité. Les reconnaissances de chemin ne se font jamais seul.
33. Par mauvais temps, mauvaises conditions, épuisement d'un ou de plusieurs camarades, c'est le responsable qui décide l'abandon de la course.
34. Si les circonstances exigent un bivouac, il faut organiser celui-ci avant que les camarades ne soient épuisés ou pris de panique, tous les participants doivent selon leurs forces collaborer à l'établissement du bivouac.
35. La halte au sommet sert à récupérer des forces et à jouir de la vue; trop longue elle affaiblit et coûte un temps précieux. Le chef a soin de donner à temps le signal du départ.
36. Il faut consacrer un soin tout particulier à la descente parce que des camarades fatigués tendent à la négligence. Le chef et le guide s'efforcent de maintenir la discipline et de conduire tout le monde en groupe à la cabane, puis dans la vallée.
37. En cas d'accident, le chef s'occupe des premiers soins et du transport des blessés. En cas de besoin il doit aviser la station de secours la plus proche. C'est elle qui décide si la garde aérienne doit être prévenue. En cas d'accident mortel, c'est au chef à décider si l'on transporte le corps ou non; en tout cas il faut aviser le poste de police le plus proche.

L'annonce d'accident à la station de secours se fait le plus vite possible; elle contient les points suivants :

- lieu temps et cause de l'accident (chute de pierres, avalanche etc.)
- nombre et noms des blessés, nombre des rescapés.
- nature des blessures
- premiers soins appliqués.
- mesures prises ou prévues quant au transport
- aide désirée (colonne de secours ou avion)
- temps et conditions au lieu de l'accident
- possibilités d'atterrissage pour un avion.

A la fin d'une course le chef de course fait les comptes avec ses camarades, avec le guide et avec le caissier de la section. Il remet au reposé aux courses, à l'intention du comité, un rapport écrit sur le déroulement de la course (temps, conditions, participants, guide et événements et observations particulières)

Ces recommandations sont valables aussi pour les courses et cours de l'OJ et ses organisateurs et chefs.

Berne, en septembre 1965

Le CC de Berne.